



## Demande d'inscription

Voici deux documents qu'il vous est demandé de lire avant le rendez-vous avec le chef d'établissement.

Vous trouverez

- Un texte intitulé « J'étais un étranger »
- Le document financier de cette année scolaire 2024-2025 pour vous donner une idée de nos tarifs et de notre fonctionnement
- Un document intitulé 3h par famille

Vous pourrez trouver de plus amples renseignements sur notre projet en visitant notre site. Sachez qu'une navette est proposée entre le site de la ville et celui de la plage matin et soir.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces documents et sur toutes vos questions lors du rendez-vous d'inscription.

Bonne découverte

Les chefs d'établissement  
Mr Bancon  
Mr Gaillard

## "J'étais étranger et vous m'avez accueilli"

Cette citation de St Mathieu s'offre au regard de tous dès que le seuil de la porte de l'école est franchi.

Cette phrase peut se décliner et se comprendre à différents niveaux. Nous pouvons tous la lire en disant « je » comme nous pouvons également la lire en pensant particulièrement à la ville d'Hendaye.

On entend souvent dire qu'Hendaye est une ville transfrontalière. De notre place, nous avons plutôt envie de dire qu'Hendaye est une ville carrefour. Une ville où les langues, les cultures, les histoires de vie se croisent. Et c'est que nous apportent nos familles qui viennent de Moldavie, de Roumanie, du Sénégal, du Vénézuela, du Portugal, du Maroc, des États-Unis, de l'Italie... Toutes pourraient se croire étrangères et nous avons ici la responsabilité de les accueillir, de faire en sorte que chacune se sentent accueillie.

Mais l'étranger n'est pas uniquement celui qui n'est pas du Pays. Combien de parents sont étrangers au monde de l'école? Combien n'ont pas les codes pour comprendre comment accompagner sereinement le parcours scolaire de leur enfant ? Combien de parents ont une histoire douloureuse avec l'école et n'osent même pas franchir le portail de l'école ?

C'est également pour tous ceux-là que nous devons construire une école de l'hospitalité.

Cette phrase, (comme les trois autres déjà présentes sur les murs de l'école) n'est pas un slogan qui dirait ce que nous faisons de bien, non!!!

C'est une exigence que nous nous donnons, une exigence qui se rappelle à chacun de nous à chaque fois que nous entrons à l'école ...

Une exigence et non pas un slogan. Nous ne sommes pas chez Mac do qui scande « Venez comme vous êtes ». Non c'est une exigence référencée, qui prend tout son sens parce qu'elle a été vécue et transmise à travers l'exemple de Jésus qui s'est identifié à l'étranger et qui a su dire « J'étais étranger et vous m'avez accueilli ».



Cher(s) parent(s) d'élève,

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des coûts obligatoires et facultatifs de la scolarité à l'école St Vincent.

Les coûts des prestations que vous choisirez seront cumulés sur votre facture annuelle. Nous vous incitons à choisir le prélèvement automatique qui facilite grandement les tâches de gestion de l'établissement. Dans un cas contraire nous vous invitons à passer début octobre pour régler l'année ou le mois de septembre selon votre choix. La facture annuelle vous sera envoyée par mail début octobre.

Conscient du poids que représentent ces coûts dans le budget de nombreuses familles l'OGEC a élargi les grilles d'accès aux tarifs réduits de la contribution des familles. Nous serons également très attentifs à faciliter l'accès à la caisse de solidarité.

Je vous souhaite un bel été.

Jérôme Gaillard  
Chef d'établissement de l'école



## Voici les étapes à suivre pour remplir le dossier

1

### QUESTIONNAIRE EN LIGNE

A remplir pour le vendredi 12 juillet minuit au plus tard

[Cliquez ici](#)

2

### PRÉLÈVEMENT

Si vous êtes une nouvelle famille ou souhaitez y souscrire pour la 1ère fois, il faut remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB

*A déposer au secrétariat*

3

### TARIFS 2-3-4-5

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'un de ces tarifs, merci de joindre votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 ou une attestation de revenus pour ceux qui déclarent en Espagne.

*A déposer au secrétariat*

## Contribution des familles

La contribution des familles est définie en fonction du revenu du foyer :

Tarif 1	490 € / an	Quotient familial supérieur à 18 000€
Tarif 2	400 € / an	Quotient familial entre 12 001€ et 18 000€
Tarif 3	340 € / an	Quotient familial entre 9 651 € et 12 000€
Tarif 4	315 € / an	Quotient familial entre 7 201 € et 9 650 €
Tarif 5	260 € / an	Quotient familial inférieur à 7 200€

### Explications -

Quotient familial = Revenu imposable / nombre de parts.

Ces renseignements figurent en pages 2 de l'avis d'imposition.

Il tient compte du nombre d'enfants, néanmoins, une réduction de 75% est effectuée sur la contribution scolaire du 3<sup>ème</sup> enfant et la gratuité pour le 4<sup>ème</sup>.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées à la proposition chrétienne de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national. La contribution des familles sera due dans sa totalité pour toute année scolaire entamée dans l'établissement.

## Prestations scolaires obligatoires

Fournitures scolaires et fichiers individuels

- ➔ Maternelle 40 € (cahiers, matériel collectif et photocopies)
- ➔ Cycle 2 (CP CE1 CE2) 53 € (cahiers, fichiers et photocopies)
- ➔ Cycle 3 (CM1, CM2) 45 € (cahiers, photocopies)

## Forfait pour les résidents en Espagne

- ➔ 1 enfant 300 € / an
- ➔ Les enfants suivants 150€ / an

## La demi-pension

A l'année	<b>840 € par an</b>	84 € / mois sur 10 mois pour 4 jours par semaine - 6,33 € le repas
A l'année	<b>630 € / an</b>	63 € / mois sur 10 mois pour 3 jours fixes par semaine - 6,33 € le repas
A l'année	<b>420 € / an</b>	42 € / mois sur 10 mois pour 2 jours fixes par semaine - 6,33 € le repas
A l'année	<b>210 € / an</b>	21 € / mois sur 10 mois pour 1 jour fixe par semaine - 6,33 € le repas
Occasionnel		6,70 € le repas - Prévenir 48h à l'avance

### Fonctionnement -

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de plus de 4 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension pourront être remboursées sur demande des parents. En cas de déménagement ou d'exclusion définitive les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement d'une échéance dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Pour déjeuner de manière occasionnelle**, il est obligatoire de s'inscrire 48h à l'avance à cette adresse - [viescolaire2@stvincent.eus](mailto:viescolaire2@stvincent.eus)

## L'étude du soir et la garderie

Du lundi au vendredi : étude à la Ville de 16h45 à 17h45 (fermeture de l'établissement à 18h)  
garderie à la Plage de 16h30 à 18h

- Pour le premier enfant : **1,6 €** par soir (facturé chaque mois)
- Pour le deuxième enfant : **0,8 €** par soir (facturé chaque mois)
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : **gratuit**

## Contribution de soutien - caisse de solidarité

L'équipe du groupe scolaire St Vincent a le désir d'être toujours plus attentive aux besoins des enfants et aux parents. C'est pourquoi l'OGEC, en tant qu'organisme de gestion d'un établissement catholique propose aux parents qui le peuvent et qui le souhaitent, de verser **une contribution de soutien afin de faire jouer la solidarité**. Le supplément de contribution versé par les familles volontaires abondera une caisse de solidarité pour aider les familles dans le besoin. Cette caisse de solidarité permet d'aider chaque année une trentaine de familles.

Si vous souhaitez participer, vous êtes invités à nous communiquer votre participation dans le questionnaire en ligne.

## L'APEL - Association des parents d'élèves

**27 € par an et par famille**

**5€ pour ceux qui cotisent déjà dans un autre établissement**

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'APEL participe financièrement aux projets et sorties organisés pour les élèves par l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles.

## Euskal Haziak - Association de soutien aux filières bilingues français basque

**15 € par an et par famille**

La Fédération EUSKAL HAZIAK regroupe les parents, enseignants et directeurs des écoles catholiques bilingues. Vous avez fait le choix d'un enseignement bilingue et nous vous remercions du soutien que vous portez à l'euskara. Tous les ans, l'association offre des sorties et des spectacles aux élèves de la filière bilingue.

Cette année, plus de 3 600 élèves bilingues sont répartis dans 32 écoles, 14 collèges et 6 lycées. Pour en savoir plus sur les activités de l'association, n'hésitez pas à consulter le site internet <https://euskalhaziak.eus/>, un espace famille vous y est notamment dédié.

## Le transport scolaire

- ➔ **Au départ de l'Espagne** un ramassage privé et payant assure le transport des élèves (entreprise AUIF à Irun, environ 70€ par mois aller-retour).
- ➔ **Navette entre notre site de la Ville et celui de la plage** : pour pouvoir bénéficier de cette navette merci de contacter Elsa [facilitatrice@stvincent.eus](mailto:facilitatrice@stvincent.eus)

## Les photos scolaires

Fin septembre, un photographe professionnel vient dans l'établissement et photographie les enfants et les fratries qui le désirent. Les clichés sont ensuite vendus aux familles qui le souhaitent.

## Mode de règlement - Prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués autour du **6 de chaque mois, d'octobre à juillet (10 échéances)**.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour être prise en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. En cas de deux rejets consécutifs, nous nous permettrons d'interrompre les prélèvements et de demander un paiement direct au secrétariat. En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 15 du mois.

## Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## Réductions au regard de la situation économique des parents

**Une caisse de solidarité** est mise en place au sein de l'établissement. Elle est alimentée par les fonds de l'OGEC (Organisme de Gestion du Groupe Scolaire) et par les suppléments de contribution versés par les familles volontaires.

Les dossiers de demande d'aide doivent comporter

- Une demande écrite et motivée qui précisera le montant de l'aide demandée.
- La photocopie du dernier avis d'imposition des parents.
- La fiche de renseignements qui est à retirer auprès du secrétariat.

Le dossier complet devra être déposé au secrétariat, sous pli cacheté à partir de la rentrée. Les dossiers seront étudiés de manière anonyme par l'OGEC suivant une procédure garantissant l'impartialité de traitement. Une réponse sera fournie.

L'OGEC garantit l'entière confidentialité concernant les renseignements qui lui seront fournis.

# 3 h au service de l'école et du collège



2024-2025

## *Donnez du temps à St Vincent pour participer à l'amélioration du quotidien de vos enfants*

St Vincent est une école catholique, bilingue et associative. Nous sommes une école **associative** pour plusieurs raisons -

De part notre fonctionnement car notre école est gérée par une association, de part notre lien avec l'Etat français car nous sommes « associés » au service public d'éducation mais aussi et surtout par volonté profonde.

En effet, nous ne pouvons envisager d'accueillir et d'accompagner vos enfants sans penser notre lien comme une alliance. **Une alliance éducative** qui permet à la famille et à l'école de travailler en association pour faire grandir vos enfants.

C'est dans cet esprit associatif que nous souhaitons vous permettre d'être pleinement intégré à notre projet en vous permettant de donner du temps au service de l'école et du collège. 3h, qui vous permettront de vous investir selon vos possibilités, vos compétences tout en vous permettant de nous faire des propositions.



Au moins 3h par  
famille et par an



Au service des  
enfants



Scannez ce Qr  
Code pour accéder  
au formulaire en  
ligne

1

### CONSULTER LA LISTE DES POSSIBLES

Et ne pas hésiter à être  
force de proposition !

2

### REMPILIR LE FORMULAIRE

[Cliquez ici](#) ou utiliser le  
Qr Code

3

### PASSER À L'ACTION

... après avoir été  
contacté par l'équipe  
de l'établissement.

*Il ne s'agit pas d'un engagement ferme. L'établissement vous contactera lorsque nous  
rechercherons des parents dans la ou les missions que vous avez coché. Vous resterez bien sur  
toujours libre de répondre favorablement ou non à cette sollicitation.*



## Au niveau Institutionnel

- Être membre du CA de l'APEL
- Être parent correspondant au collège
- Être membre d'une commission cantine
- Participer au conseil pastoral de l'établissement
- Être membre d'une commission récréation

## Accompagnement et animation

- Accompagner une sortie scolaire d'1/2 journée
- Accompagner une sortie scolaire d'une journée
- Accompagner la marche de rentrée
- Participer à l'animation de l'aumônerie du collège
- Participer à la préparation ou à l'animation de temps forts chrétiens (célébration, chemin de croix, pèlerinage...)
- Accompagner les collégiens de l'aumônerie sur les chemins de Compostelle (3 jours)
- Accompagner une ou plusieurs sorties piscine
- Accompagner un séjour avec 1 ou plusieurs nuitées
- Accompagner un séjour avec 4 nuitées
- Accompagner une ou plusieurs séances de vélo-école
- Participer à l'animation d'un atelier réparation d'un répare-café pour les collégiens
- Participer à l'animation d'un atelier vélo pour les collégiens
- Participer à l'immersion linguistique des enfants en français (journée ou séjour)
- Participer à un temps fort en langue basque (journée ou séjour)
- Participer à l'immersion linguistique des enfants en anglais (journée ou séjour)
- Témoigner de mon métier auprès d'élèves (école ou collège, dans la classe, au forum des métiers...)
- Témoigner d'un engagement associatif auprès des élèves dans une classe, un temps de pastoral, un temps fort de l'année)
- Accompagnement de temps de jeux de société en classe
- Autre :

## Festivités et manifestations (Apel)

- Participer à l'organisation de la fête de l'école
- Participer au montage de la fête de l'école
- Participer à la tenue d'un stand repas et buvette durant la fête de l'école
- Tenir un stand jeu durant la fête de l'école
- Participer au démontage de la fête de l'école
- Participer à l'organisation de la tombola
- Participer à l'organisation d'une journée carnaval
- Participer à l'organisation d'un tournoi de mus
- Participer à la mise en place d'une vente mensuelle de gâteaux
- Autre :

## Travaux

- Participer à une « journée pinceaux » (peinture de murs des locaux de l'établissement)
- Participer à une « journée marteau » (réparations, entretien et maintenance des locaux de l'établissement)
- Fabriquer ou rénover du mobilier de l'école
- Autre :

## Réseau Entraide

- Participer à l'organisation d'un vélo-bus
- Participer à l'organisation un pédi-bus
- Participer à l'organisation d'un répare-café
- Participer à l'organisation d'un atelier de partage de savoir-faire (cuisine, couture, bricolage...)
- Participer à l'organisation d'un vide-grenier
- Participer à l'organisation de soirée pyjama (soirée repos parental)
- Participer à l'organisation d'une bibliothèque de prêt d'objets et d'outils domestiques
- Participer à l'organisation de zone de gratuité
- Participer à la mise en place d'une vente régulière de paniers de légumes
- Participer à l'organisation de tables ou scènes ouvertes
- Autre :